



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Premier trimestre 2025

(non auditées)

Pour plus d'informations :
Relations Investisseurs
1-866-517-5455
relationsinvestisseurs@bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2024. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2025 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS de comptabilité ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

- 5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-15
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-17
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-26
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-29
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-33
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-39
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 41
Risque de crédit de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 42
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 43
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 44-47
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 48
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 49
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 50
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 51-52
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 53-54
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 55-56
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 57-58
Risque de marché	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 59
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 60
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 61
Mesures de contrôle macroprudentiel	
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	page 62
Glossaire	page 63

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages		
		Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Rapport annuel 2024 ⁽²⁾	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et Informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)			5
	KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)			6
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	APA – Approche de la gestion des risques de la banque		65 à 86, 88, 93 à 97, 201 et 202	7
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)			8
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque			9 et 10
	CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			11
Composition des fonds propres et de la TLAC	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			12
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		113 et 115	
Ratio de levier	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		s.o.	
Risque de crédit	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires			13 à 15
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			16 et 17
Risque de crédit de contrepartie	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles		Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca .	
	TLAC1 – Composition de la TLAC			18
Titrisation	TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique			
	TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		s.o.	19
Liquidité	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier			20
	LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			21
Rémunération	RCA – Informations générales sur le risque de crédit		65 à 69 et 78 à 82	
	RC1 – Qualité du crédit des actifs			22
Risque de marché	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			23
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		84, 85, 115, 116, 179, 180 et 183 à 191	25 à 27, 23 ⁽³⁾ , 24 ⁽³⁾ et 27 ⁽³⁾
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		85 à 87, 176, 198 et 200	
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			24
Mesures de contrôle macroprudentiel	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit			28 et 29
	RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		81 et 82	30 à 33
Actifs grevés et non grevés	RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques			34 à 39
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI		56, 69, 70, 78 à 83 et 87	30 à 39, 41 et 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			
	RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)			
Risque opérationnel	RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			
	RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			40
Risque de marché	RC10 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement			41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)		85, 86, 103 et 198 à 201	
Risque de marché	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche			42
	RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			43
Risque de marché	RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			44 à 47
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)			48
Risque de marché	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			49
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI)			
Risque de marché	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			
	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		53, 54, 56, 78 à 82, 153, 191, 192 et 224 à 228	51 et 52
Risque de marché	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			53 et 54
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			55 et 56
Risque de marché	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			57 et 58
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			
Risque de marché	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	35 et 36	99 et 100	
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	36 à 38	100 à 102	
Risque de marché	LIQA – Gestion du risque de liquidité		95 à 102	
	REMA – Politique de rémunération			
Risque de marché	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice		Ces informations sont incluses dans la Circulaire 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca .	
	REM2 – Paiements spéciaux			
Risque de marché	REM3 – Rémunération différée			
	ENC – Actifs grevés et non grevés	34 et 35	98 et 99	
Risque de marché	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	33	93 et 94	
	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques		104 et 105	
Risque de marché	OR1 – Pertes historiques			65 ⁽³⁾
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes			66 ⁽³⁾
Risque de marché	OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			67 ⁽³⁾
	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché		88 à 93	59
Risque de marché	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard			59
	RMB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)			
Risque de marché	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI		s.o.	
	CVA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			93
Risque de marché	CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
	CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
Risque de marché	CVA3 – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA)			
	CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA		93	60
Risque de marché	CVA5 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA)			61
	CVA6 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			
Risque de marché	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB	26 et 27		62
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque			

s.o. Sans objet

(1) Ce document est disponible à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous* > Investisseurs.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 » disponible à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous* > Investisseurs > résultats-trimestriels.

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2024 » disponible à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous* > Investisseurs > résultats-trimestriels.

KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
		a	b	c	d	e
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	20 141	19 321	18 705	18 009	17 350
2	Fonds propres de catégorie 1	22 986	22 470	21 855	21 159	20 498
3	Total des fonds propres	25 433	24 001	23 432	22 702	21 423
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%	13,1%
5b	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%	13,1%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%	15,5%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%	15,5%
7	Ratio du total des fonds propres	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%	16,2%
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%	16,2%
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	8,7%	8,3%	8,1%	7,9%	7,3%
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	534 461	511 160	499 963	484 467	478 484
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4,3%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

	2025	2024			
	T1	T4	T3	T2	T1
	a				
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	46 331	44 040	41 295	41 095	37 162
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	31,2%	31,2%	29,7%	30,2%	28,1%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	534 461	511 160	499 963	484 467	478 484
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8,7%	8,6%	8,3%	8,5%	7,8%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T1 2025
	a	b	b	b	b	c
	APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres ⁽¹⁾
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	113 425	108 109	107 307	103 361	99 483	9 074
2 Dont : approche standard (AS)	33 085	29 964	29 533	28 450	26 423	2 647
3 Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	12 574	11 752	11 733	11 507	11 614	1 006
4 Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	–	–	–	–	–	–
5 Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	67 766	66 393	66 041	63 404	61 446	5 421
6 Risque de crédit de contrepartie (RCC)	5 874	5 456	4 919	5 084	5 329	469
7 Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	3 893	3 503	3 010	3 059	2 947	311
8 Dont : méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 Dont : autres RCC	1 981	1 953	1 909	2 025	2 382	158
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 116	989	1 086	885	870	89
11 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	940	910	854	843	745	75
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
13 Risque de règlement	21	5	8	8	18	2
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1 240	1 343	1 183	1 135	1 092	100
15 Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	–	80	80	80	80	–
16 Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	945	923	817	809	812	76
17 Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	295	340	286	246	200	24
18 Risque de marché	9 084	7 940	8 004	9 641	10 148	727
19 Dont : approche standard (AS)	9 084	7 940	8 004	9 641	10 148	727
20 Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
21 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire ⁽²⁾	62	62	62	–	–	5
22 Risque opérationnel	14 875	14 523	14 168	13 811	13 384	1 190
23 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)	1 827	1 638	1 327	1 347	1 301	146
24 Plancher d'APR appliqué	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	–
25 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	–	–	–	–	–	–
26 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+26)	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370	11 877

(1) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(2) Depuis le T3 2024, suite à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), les actions ordinaires de CWB que la Banque détient ont été transférées d'un portefeuille de négociation à un portefeuille bancaire.

CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

		T1 2025				T4 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles) (a+b)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles) (a+b)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	80 340	33 085	113 425	167 279	78 145	29 964	108 109	159 985
2	Risque de crédit de contrepartie	4 743	1 131	5 874	14 930	4 395	1 061	5 456	13 527
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		1 116	1 116	1 116		989	989	989
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	1 240	1 240	1 240	80	1 263	1 343	1 343
5	Risque de marché	-	9 146	9 146	9 146	-	8 002	8 002	8 002
6	Risque opérationnel		14 875	14 875	14 875		14 523	14 523	14 523
7	APR résiduels		2 788	2 788	2 788		2 553	2 553	2 553
8	Total	85 083	63 381	148 464	211 374	82 620	58 355	140 975	200 922

		T3 2024				T2 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles) (a+b)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles) (a+b)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	77 774	29 533	107 307	159 434	74 911	28 450	103 361	159 443
2	Risque de crédit de contrepartie	3 910	1 009	4 919	12 778	4 147	937	5 084	12 825
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		1 086	1 086	1 086		885	885	885
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1 103	1 183	1 183	80	1 055	1 135	1 135
5	Risque de marché	-	8 066	8 066	8 066	-	9 641	9 641	9 641
6	Risque opérationnel		14 168	14 168	14 168		13 811	13 811	13 811
7	APR résiduels		2 189	2 189	2 189		2 198	2 198	2 198
8	Total	81 764	57 154	138 918	198 904	79 138	56 977	136 115	199 938

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

		T1 2025				T4 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1 558	2 251	3 809	3 312	1 351	1 389	2 740	2 389
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 378	1	1 379	1 052	1 256	1	1 257	995
2	Banques et autres institutions financières	1 480	3 956	5 436	6 162	1 237	3 269	4 506	5 158
3	Obligations sécurisées	102	-	102	133	106	-	106	128
4	Actions	-	4 257	4 257	4 257	-	4 004	4 004	4 004
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	52 778	10 929	63 707	91 328	51 723	10 006	61 729	88 059
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10 992	-	10 992	24 555	10 409	-	10 409	23 497
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	41 786	-	41 786	55 844	41 314	-	41 314	54 556
7	Clientèle de détail	18 534	6 712	25 246	43 855	17 874	6 394	24 268	42 765
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	7 968	-	7 968	8 645	7 304	-	7 304	8 088
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 398	1 638	5 036	8 328	3 449	1 586	5 035	8 265
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7 168	5 074	12 242	26 882	7 121	4 808	11 929	26 412
8	Financement spécialisé	5 888	-	5 888	13 252	5 854	-	5 854	12 580
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres	-	4 980	4 980	4 980	-	4 902	4 902	4 902
10	Total	80 340	33 085	113 425	167 279	78 145	29 964	108 109	159 985

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T3 2024				T2 2024				
	a	b	c	d	a	b	c	d	
	APR				APR				
	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	
1	Emprunteurs souverains	1 324	1 250	2 574	2 352	1 222	1 296	2 518	2 408
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 217	1	1 218	1 093	1 125	1	1 126	1 094
2	Banques et autres institutions financières	1 209	3 356	4 565	5 211	1 141	3 003	4 144	5 012
3	Obligations sécurisées	140	–	140	148	151	–	151	147
4	Actions	–	4 020	4 020	4 020	–	3 273	3 273	3 273
5	Créances achetées	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Entreprises	51 730	9 785	61 515	87 781	49 296	9 996	59 292	89 006
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10 383	–	10 383	24 073	10 216	–	10 216	24 071
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	41 347	–	41 347	53 923	39 080	–	39 080	54 939
7	Clientèle de détail	17 435	6 209	23 644	42 773	17 511	6 045	23 556	42 362
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	6 513	–	6 513	7 743	6 376	–	6 376	7 480
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 739	1 643	5 382	8 219	3 735	1 610	5 345	8 176
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7 183	4 566	11 749	26 811	7 400	4 435	11 835	26 706
8	Financement spécialisé	5 936	–	5 936	12 236	5 590	–	5 590	12 398
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Autres	–	4 913	4 913	4 913	–	4 837	4 837	4 837
10	Total	77 774	29 533	107 307	159 434	74 911	28 450	103 361	159 443

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T1 2025						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	34 608	34 608	-	-	375	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	126 536	129 478	2 887	-	-	126 591	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 428	23 560	23 525	-	35	-	-
Au coût amorti	16 122	16 122	12 419	-	3 703	-	-
	159 086	169 160	38 831	-	3 738	126 591	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	15 229	14 965	-	14 965	-	-	-
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	97 639	56 977	56 977	-	-	-	-
Aux particuliers	46 772	46 772	46 772	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 710	2 710	2 609	-	-	-	101
Aux entreprises et aux administrations publiques	100 982	100 982	100 954	-	28	15 623	-
	248 103	207 441	207 312	-	28	15 623	101
Provisions pour pertes de crédit	(1 483)	(1 483)	(180)	-	-	-	(1 303)
	246 620	205 958	207 132	-	28	15 623	(1 202)
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	14 164	16 574	-	16 574	-	13 614	-
Immobilisations corporelles	1 917	1 917	1 917	-	-	-	-
Goodwill	1 530	1 635	-	-	-	-	1 635
Immobilisations incorporelles	1 222	1 022	-	-	-	-	1 022
Autres actifs	9 457	9 977	9 625	-	-	-	352
	28 290	31 125	11 542	16 574	-	13 614	3 009
Total actif	483 833	455 816	292 113	31 539	3 766	156 203	1 807
Passif							
Dépôts	351 095	351 095	-	-	-	32 952	318 143
Autres							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	11 575	-	-	-	11 575	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	37 359	39 588	-	39 588	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	18 724	15 795	-	15 795	-	17 819	2 929
Passifs relatifs à des créances cédées	28 112	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	8 307	9 102	-	-	-	-	9 102
	104 077	76 060	-	55 383	-	29 394	12 031
Dette subordonnée	2 265	2 265	-	-	-	-	2 265
Total passif	457 437	429 420	-	55 383	-	62 346	332 439

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T1 2025				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	454 009	292 113	3 766	31 539	156 203
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	96 981	–	–	55 383	62 346
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	357 028	292 113	3 766	(23 844)	93 857
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	79 176	–	–	79 176	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	15 867	–	–	15 867	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	363 772	75 400	6 856	228 909	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	4 963	–	–	4 963	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	9 975	–	–	9 975	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(277 097)	–	–	(277 097)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	553 684	367 513	10 622	37 949	93 857

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2025	2024			
		T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 569	3 548	3 511	3 477	3 410
2 Résultats non distribués	b	19 241	18 633	18 234	17 368	17 042
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	435	219	266	334	297
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		23 245	22 400	22 011	21 179	20 749
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-
8 Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e-w	(1 635)	(1 627)	(1 624)	(1 622)	(1 617)
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f - x	(1 022)	(1 029)	(1 033)	(1 049)	(1 051)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(85)	(79)	(90)	(69)	(67)
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	114	77	1	(93)	(149)
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	i	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	(82)	(62)	(140)	(87)	(242)
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(352)	(327)	(414)	(245)	(266)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(20)	(26)	-	-	-
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %						
23 Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-
24 Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-
25 Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF		(22)	(6)	(6)	(5)	(7)
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(3 104)	(3 079)	(3 306)	(3 170)	(3 399)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		20 141	19 321	18 705	18 009	17 350
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 850	3 150	3 150	3 150	3 150
31 Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 850	3 150	3 150	3 150	3 150
32 Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1						
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-
35 Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés						
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 850	3 150	3 150	3 150	3 150

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2025		2024		
		T1	T4	T3	T2	T1
Référence ⁽¹⁾						
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	(5)	(1)	-	-	(2)
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(5)	(1)	-	-	(2)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 845	3 149	3 150	3 150	3 148
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	22 986	22 470	21 855	21 159	20 498
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	2 250	1 250	1 250	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2					
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés					
50	Provisions pour pertes de crédit	t	365	308	326	245
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		2 615	1 558	1 579	995
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						
52	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		(168)	(27)	(33)	(70)
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(168)	(27)	(33)	(70)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(168)	(27)	(33)	(70)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		2 447	1 531	1 543	925
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		25 433	24 001	23 432	21 423

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2025	2024			
		T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 116	989	1 086	885	870
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%	13,1%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%	15,5%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%	16,2%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,5%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,7%	8,3%	8,1%	7,9%	7,3%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS)⁽¹⁾						
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Ratio Cible des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	1 208	1 104	1 558	1 541	1 743
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	645	581	580	546	493
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	731	655	531	539	520
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	158	140	121	114	98
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	484	440	430	413	388
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	207	168	218	212	147
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	514	499	494	478	467

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2025		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		34 608	34 608
Valeurs mobilières		159 086	169 160
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	–	–
Autres valeurs mobilières		159 086	169 160
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		15 229	14 965
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		97 639	56 977
Aux particuliers		46 772	46 772
Créances sur cartes de crédit		2 710	2 710
Aux entreprises et aux administrations publiques		100 982	100 982
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 483)	(1 483)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(343)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(1 140)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		14 164	16 574
Autres		14 126	14 551
Goodwill	e	1 530	1 635
Immobilisations incorporelles	f	1 222	1 222
Actifs d'impôt différé		828	1 141
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	85
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	325
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	731
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	–	482
Participations significatives dans d'autres institutions financières		–	645
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	645
Autres		10 546	9 426
Total - Actif		483 833	455 816

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 janvier 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 375 M\$ d'actifs et 340 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 204 M\$ d'actifs et 130 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2025		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		351 095	351 095
Instruments financiers dérivés		18 724	15 795
Autres passifs		85 353	60 265
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	–	82
Passifs d'impôt différé		(69)	(69)
Reliés au goodwill	w	–	–
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	–	200
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	–	130
Autres passifs d'impôt différé		–	(399)
Autres		85 422	60 252
Dettes subordonnée		2 265	2 265
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	–
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		–	15
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	–	–
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	2 250
Dont : sont admissibles	r	–	2 250
Total - Passif		457 437	429 420
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		26 395	26 095
Actions ordinaires	a	3 485	3 485
Surplus d'apport	a'	84	84
Résultats non distribués	b	19 241	19 241
Autres éléments cumulés du résultat global	c	435	435
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(114)	(114)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		569	569
Autres		(20)	(20)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 150	2 850
Dont: sont admissibles	v	–	2 850
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Instruments novateurs		–	–
Dont : sont admissibles		–	–
Autres		–	–
Part incluse dans le calcul de CET1	d	–	–
Part incluse dans le calcul de T1	q	–	–
Part incluse dans le calcul de T2	s	–	–
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		–	1
Total - Capitaux propres		26 396	26 096
Total - Passif et capitaux propres		483 833	455 516

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 janvier 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 375 M\$ d'actifs et 340 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 204 M\$ d'actifs et 130 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

TLAC1 – Composition de la TLAC

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024			
	T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1	20 141	19 321	18 705	18 009	17 350
2	2 845	3 149	3 150	3 150	3 148
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-
5	2 845	3 149	3 150	3 150	3 148
6	2 447	1 531	1 577	1 543	925
7	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-
10	2 447	1 531	1 577	1 543	925
11	25 433	24 001	23 432	22 702	21 423
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires					
12	-	-	-	-	-
13	21 012	20 137	17 914	18 447	15 809
14	-	-	-	-	-
15	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	-
17	21 012	20 137	17 914	18 447	15 809
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements					
18	46 445	44 138	41 346	41 149	37 232
19	-	-	-	-	-
20	(114)	(98)	(51)	(54)	(70)
21	-	-	-	-	-
22	46 331	44 040	41 295	41 095	37 162
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23	148 464	140 975	138 918	136 115	132 370
24	534 461	511 160	499 963	484 467	478 484
Ratios TLAC et réserves de fonds propres					
25	31,2%	31,2%	29,7%	30,2%	28,1%
26	8,7%	8,6%	8,3%	8,5%	7,8%
27	8,7%	8,3%	8,1%	7,9%	7,3%
28	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
31	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

1	Description du rang du créancier	T1 2025					T4 2024					Somme (1 à 5)		
		Rang de créancier					Rang de créancier							
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾			
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé				
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne			Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 485	2 850	2 250	25 273	–	33 858	3 463	3 150	1 250	24 772	–	32 635	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	4 375	–	4 375	–	–	–	4 733	–	4 733	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 485	2 850	2 250	20 898	–	29 483	3 463	3 150	1 250	20 039	–	27 902	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 485	2 850	2 250	20 898	–	29 483	3 463	3 150	1 250	20 039	–	27 902	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	5 305	–	5 305	–	–	–	4 228	–	4 228	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	13 027	–	13 027	–	–	–	13 350	–	13 350	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	2 250	132	–	2 382	–	–	1 250	128	–	1 378	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2 434	–	2 434	–	–	–	2 333	–	2 333	
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 485	2 850	–	–	–	6 335	3 463	3 150	–	–	–	6 613	

1	Description du rang du créancier	T3 2024					T2 2024					Somme (1 à 5)		
		Rang de créancier					Rang de créancier							
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾			
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé				
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne			Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 442	3 150	1 250	25 658	–	33 500	3 413	3 150	1 250	23 944	–	31 757	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	7 795	–	7 795	–	–	–	5 551	–	5 551	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 442	3 150	1 250	17 863	–	25 705	3 413	3 150	1 250	18 393	–	26 206	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 442	3 150	1 250	17 863	–	25 705	3 413	3 150	1 250	18 393	–	26 206	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	3 463	–	3 463	–	–	–	4 872	–	4 872	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	11 956	–	11 956	–	–	–	10 350	–	10 350	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	1 250	130	–	1 380	–	–	1 250	865	–	2 115	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2 314	–	2 314	–	–	–	2 306	–	2 306	
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 442	3 150	–	–	–	6 592	3 413	3 150	–	–	–	6 563	

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2025	2024			
		T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier						
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	483 833	462 226	453 933	441 690	433 927
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	124	90	119	105	61
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	–	(49)	(49)	(49)	(49)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	–	–	–	–	–
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	5 958	6 750	3 537	4 684	4 917
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽¹⁾	7 115	5 176	6 764	4 473	6 040
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	46 803	44 682	42 955	41 246	40 319
8	Autres ajustements	(9 372)	(7 715)	(7 296)	(7 682)	(6 731)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	534 461	511 160	499 963	484 467	478 484

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2025	2024			
		T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	454 564	433 693	429 655	408 009	410 386
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(6 346)	(4 697)	(4 131)	(4 596)	(3 571)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(3 026)	(3 018)	(3 167)	(3 085)	(3 160)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	445 192	425 978	422 357	400 328	403 655
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	5 657	4 569	3 083	4 499	3 402
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	13 933	14 152	10 799	12 172	11 732
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	532	338	126	592	410
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	20 122	19 059	14 008	17 263	15 544
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	15 229	16 265	13 879	21 157	12 926
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 421)	(1 476)	(1 347)	(1 889)	(721)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	8 536	6 652	8 111	6 362	6 761
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	22 344	21 441	20 643	25 630	18 966
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	134 396	130 533	127 872	124 455	122 041
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(87 593)	(85 851)	(84 917)	(83 209)	(81 722)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	46 803	44 682	42 955	41 246	40 319
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	22 986	22 470	21 855	21 159	20 498
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	534 461	511 160	499 963	484 467	478 484
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,3%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

	T1 2025							T4 2024						
	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique		Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Expositions en défaut ⁽³⁾			Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique		Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			
1 Prêts ⁽⁵⁾	1 949	236 250	1 494	220	142	1 132	236 705	1 628	231 951	1 350	187	124	1 039	232 229
2 Titres de dette	–	44 823	10	–	5	5	44 813	–	39 161	9	–	5	4	39 152
3 Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	29	127 703	227	–	11	216	127 505	36	124 220	214	–	10	204	124 042
4 Total	1 978	408 776	1 731	220	158	1 353	409 023	1 664	395 332	1 573	187	139	1 247	395 423

	T3 2024							T2 2024						
	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique		Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Expositions en défaut ⁽³⁾			Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique		Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			
1 Prêts ⁽⁵⁾	1 397	230 457	1 304	151	107	1 046	230 550	1 251	224 312	1 219	132	98	989	224 344
2 Titres de dette	–	38 413	6	–	2	4	38 407	–	33 555	6	–	2	4	33 549
3 Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	24	122 510	204	–	12	192	122 330	31	119 169	196	–	13	183	119 004
4 Total	1 421	391 380	1 514	151	121	1 242	391 287	1 282	377 036	1 421	132	113	1 176	376 897

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	1 628	1 397	1 251	1 085
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	588	441	389	441
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(53)	(47)	(70)	(76)
4	Radiations	(115)	(114)	(67)	(146)
5	Autres variations ⁽²⁾	(99)	(49)	(106)	(53)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	1 949	1 628	1 397	1 251

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T1 2025					T4 2024				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	146 425	91 594	88 391	3 116	–	141 772	91 651	88 522	3 038	–
2	Titres de dette	44 823	–	–	–	–	39 161	–	–	–	–
3	Total	191 248	91 594	88 391	3 116	–	180 933	91 651	88 522	3 038	–
4	Dont : en défaut	1 681	179	118	52	–	1 348	181	130	42	–

		T3 2024					T2 2024				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	139 580	92 168	88 852	3 128	–	138 462	87 019	83 780	3 086	–
2	Titres de dette	38 413	–	–	–	–	33 555	–	–	–	–
3	Total	177 993	92 168	88 852	3 128	–	172 017	87 019	83 780	3 086	–
4	Dont : en défaut	1 175	147	105	34	–	1 013	159	110	39	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2025						2024												
	T1			T4						T3									
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	8 322	741	15	-	-	9 078	8 236	482	15	-	-	8 733	8 065	469	16	-	-	8 550	
Pétrole & gaz	1 960	1 449	202	1	-	3 612	2 185	1 424	197	-	-	3 806	2 220	1 470	125	-	-	3 815	
Mines	1 662	1 981	217	-	189	4 049	1 792	1 757	216	-	233	3 998	1 405	1 860	242	-	305	3 812	
Services publics	11 391	7 313	3 742	-	-	22 446	12 962	6 983	3 416	-	-	23 361	13 021	7 529	3 047	-	-	23 597	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	9 956	5 970	3 573	-	-	19 499	9 578	5 491	3 250	-	-	18 319	9 877	6 132	2 887	-	-	18 896	
<i>Pipelines</i>	1 435	1 343	169	-	-	2 947	3 384	1 492	166	-	-	5 042	3 144	1 397	160	-	-	4 701	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	2 352	818	149	-	-	3 319	2 197	913	110	-	-	3 220	2 201	1 048	111	-	-	3 360	
Fabrication	7 695	3 704	538	-	-	11 937	7 579	3 525	555	-	-	11 659	7 518	3 447	555	1	-	11 521	
Commerce de gros	3 304	1 011	80	-	-	4 395	2 908	1 068	53	-	-	4 029	3 012	1 096	72	-	-	4 180	
Commerce de détail	4 054	1 290	73	-	-	5 417	4 103	1 280	52	-	-	5 435	3 887	1 322	49	-	-	5 258	
Transports	3 356	2 143	316	9	-	5 824	3 157	2 309	209	26	-	5 701	3 097	2 476	202	12	-	5 787	
Communications	2 733	1 317	54	-	-	4 104	2 524	1 377	109	-	-	4 010	2 265	1 110	104	-	-	3 479	
Services financiers	50 279	7 891	3 764	241 506	2 799	306 239	42 134	5 081	3 487	212 117	2 237	265 056	42 847	4 765	3 399	212 581	2 103	265 695	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	20 687	6 504	374	-	-	27 565	20 729	6 776	362	-	-	27 867	21 130	6 389	362	-	-	27 881	
Services professionnels	2 547	1 142	191	-	-	3 880	2 659	978	183	-	-	3 820	2 609	990	180	-	-	3 779	
Éducation et soins de santé	3 339	673	18	-	-	4 030	3 279	668	19	-	-	3 966	3 320	706	17	2	-	4 045	
Autres services	7 887	2 252	526	1 456	26	12 147	7 708	2 183	532	589	32	11 044	7 553	2 067	540	2 365	31	12 556	
Gouvernement	27 516	1 357	13	50 520	402	79 808	28 770	1 397	11	43 304	369	73 851	29 260	1 470	14	39 448	12	70 204	
Autres	20 189	808	1 491	1	-	22 489	17 656	797	1 270	5	3	19 731	16 566	820	1 444	2	2	18 834	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	179 273	42 394	11 763	293 493	3 416	530 339	170 578	38 998	10 796	256 041	2 874	479 287	169 976	39 034	10 479	254 411	2 453	476 353	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2024												2023						
	T2						T1						T4						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	7 934	484	15	-	-	8 433	7 779	459	11	-	-	8 249	7 636	498	5	-	-	8 139	
Pétrole & gaz	2 356	1 266	72	-	-	3 694	2 121	1 296	62	-	-	3 479	1 836	1 417	71	-	-	3 324	
Mines	1 143	1 702	303	-	337	3 485	1 127	1 567	291	-	312	3 297	1 163	1 542	268	-	385	3 358	
Services publics	13 269	6 870	3 085	-	-	23 224	12 755	7 253	3 063	-	-	23 071	12 749	5 889	3 036	-	-	21 674	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	9 647	5 723	2 901	-	-	18 271	9 414	5 965	2 863	-	-	18 242	9 277	4 734	2 898	-	-	16 909	
<i>Pipelines</i>	3 622	1 147	184	-	-	4 953	3 341	1 288	200	-	-	4 829	3 472	1 155	138	-	-	4 765	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 933	1 329	95	-	-	3 357	1 888	1 281	82	-	-	3 251	1 973	1 183	95	-	-	3 251	
Fabrication	7 278	3 625	269	10	-	11 182	7 048	3 339	273	11	-	10 671	6 670	3 409	339	9	-	10 427	
Commerce de gros	3 053	1 147	68	-	-	4 268	2 931	1 058	44	-	-	4 033	3 014	1 025	46	-	-	4 085	
Commerce de détail	3 786	1 340	47	-	-	5 173	4 026	1 280	40	-	-	5 346	3 631	1 376	41	-	-	5 048	
Transports	2 991	2 071	192	97	-	5 351	2 793	1 901	182	313	-	5 189	2 641	1 997	157	747	-	5 542	
Communications	2 180	986	261	-	-	3 427	2 553	903	314	-	-	3 770	2 582	845	356	-	-	3 783	
Services financiers	36 326	4 861	3 301	205 373	2 165	252 026	44 827	4 506	3 422	179 090	1 328	233 173	44 926	4 240	1 888	164 428	2 523	218 005	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	21 093	5 870	336	3	-	27 302	21 020	5 816	349	-	-	27 185	20 492	5 429	359	-	-	26 280	
Services professionnels	2 652	983	185	-	-	3 820	2 485	1 032	187	-	-	3 704	2 760	913	200	-	-	3 873	
Éducation et soins de santé	3 478	685	14	4	-	4 181	3 450	720	15	3	-	4 188	3 434	775	16	2	-	4 227	
Autres services	7 173	2 163	521	1 790	16	11 663	6 540	2 238	482	1 123	29	10 412	6 786	2 092	898	31	14	9 821	
Gouvernement	27 939	1 311	14	39 582	421	69 267	28 437	1 280	14	35 394	390	65 515	23 218	1 305	13	33 087	470	58 093	
Autres	16 314	810	1 226	3	1	18 354	15 050	814	895	11	6	16 776	14 640	834	900	47	6	16 427	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	160 898	37 503	10 004	246 862	2 940	458 207	166 830	36 743	9 726	215 945	2 065	431 309	160 151	34 769	8 688	198 351	3 398	405 357	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2025									2024			
	T1									T4	T3	T2	T1
	Type d'actif					Type de client							
Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Entreprises	États souverains	Institutions financières	Total	Total	Total	Total	Total	
Europe ⁽⁴⁾	643	1 100	1 523	208	487	1 768	495	1 698	3 961	3 763	3 811	2 923	2 788
Royaume-Uni	1 704	337	1 106	1 523	–	828	295	3 547	4 670	4 785	3 075	3 086	3 783
Amérique latine	294	152	123	21	8	206	114	278	598	649	702	713	566
Asie	5 401	904	5 826	68	22	3 726	8 047	448	12 221	9 940	10 494	9 398	9 132
Autre	207	30	404	184	5	222	357	251	830	797	828	736	586
Total ⁽⁵⁾	8 249	2 523	8 982	2 004	522	6 750	9 308	6 222	22 280	19 934	18 910	16 856	16 855

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T1 2025						T4 2024					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	4 192	168	4 000	169	2 250	54%	3 303	173	3 104	173	1 389	42%
2	Entités du secteur public	147	22	1 580	65	1	0%	175	22	1 557	67	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	414	–	850	–	–	0%	354	–	772	–	–	0%
4	Banques	5 080	1 063	5 272	1 063	3 956	62%	4 307	904	4 303	904	3 269	63%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	336	561	749	84%	–	561	143	561	641	91%
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	8 922	180	6 930	180	6 919	97%	8 231	185	6 293	185	6 287	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	93	91	359	91	367	82%	97	92	348	92	357	81%
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1 728	–	1 728	–	4 257	246%	1 627	–	1 627	–	4 004	246%
8	Clientèle de détail	2 644	61	2 099	61	1 638	76%	2 595	6	2 090	6	1 586	76%
9	Immobilier	17 620	492	16 658	449	8 553	50%	16 707	444	15 924	399	8 054	49%
	Dont : immobilier résidentiel général	11 000	126	10 408	126	4 266	41%	10 489	114	10 063	114	4 073	40%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	634	–	443	–	289	65%	563	–	412	–	274	67%
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
	Dont : immobilier commercial général	5 795	323	5 795	323	3 981	65%	5 435	285	5 435	285	3 686	64%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	191	43	12	–	17	142%	220	45	14	–	21	150%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	307	9	174	8	79	43%	300	8	171	8	77	43%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12	Expositions en défaut	442	–	454	–	452	100%	386	–	394	–	395	100%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 963	–	4 963	–	6 807	137%	5 054	–	5 054	–	6 540	129%
14	Total	46 459	1 995	44 708	1 995	34 912	75%	43 039	1 742	41 289	1 742	31 602	73%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2024						T2 2024					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3 081	176	2 884	177	1 250	41%	3 037	178	2 870	178	1 296	43%
2	Entités du secteur public	139	23	1 577	64	1	0%	150	22	1 498	68	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	422	–	836	–	–	0%	340	–	754	–	–	0%
4	Banques	3 891	894	3 920	894	3 356	70%	3 540	806	3 586	806	3 003	68%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	163	561	647	89%	–	561	154	561	642	90%
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 905	149	6 270	149	6 235	97%	8 092	194	6 513	193	6 564	98%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	117	41	341	41	310	81%	102	48	323	48	300	81%
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1 634	–	1 634	–	4 017	246%	1 335	–	1 335	–	3 273	245%
8	Clientèle de détail	2 629	59	2 111	59	1 643	76%	2 618	54	2 073	54	1 610	76%
9	Immobilier	16 345	418	15 530	376	7 724	49%	15 946	397	15 200	353	7 510	48%
	Dont : immobilier résidentiel général	10 367	106	9 845	106	3 883	39%	10 075	103	9 628	103	3 786	39%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	491	–	434	–	293	68%	467	–	452	–	298	66%
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
	Dont : immobilier commercial général	5 238	270	5 238	270	3 529	64%	5 108	250	5 108	250	3 408	64%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	249	42	13	–	19	146%	296	44	12	–	18	150%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	294	9	158	9	76	46%	304	11	163	10	77	45%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12	Expositions en défaut	309	–	319	–	316	99%	269	–	279	–	277	99%
13	Autres actifs ⁽²⁾	5 162	–	5 162	–	6 242	121%	4 727	–	4 727	–	6 186	131%
14	Total	41 811	1 728	40 401	1 728	30 860	73%	40 358	1 662	38 998	1 662	29 797	73%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T1 2025												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 918		-										
2	Organismes publics hors administration centrale	1 642		3										
3	Banques multilatérales de développement	850		-										
4	Banques			1 022		1 980				360				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques									304				
5	Obligations sécurisées													
6	Entreprises									67				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises									67				
	Dont : financement spécialisé													
7	Dettes subordonnées, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail													
9	Immobilier			4 933	1 117	819	892	69	86	88		5 275		7
	Dont : immobilier résidentiel général			4 933	1 117	763	835	69		7				7
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					56	57		86	81		9		
	Dont : autre immobilier résidentiel													
	Dont : immobilier commercial général													
	Dont : immobilier commercial de rapport											5 266		
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					34	92		20			20		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires													
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs ⁽²⁾	1 738												
14	Total	6 148	-	5 958	1 117	2 833	984	69	106	515	-	5 295	-	7

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2025													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs															
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					2 251									4 169
2	Organismes publics hors administration centrale														1 645
3	Banques multilatérales de développement														850
4	Banques					2 941								32	6 335
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					561								32	897
5	Obligations sécurisées														
6	Entreprises	200		721		6 122									7 110
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	200				183									450
	Dont : financement spécialisé														
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					45					1 683				1 728
8	Clientèle de détail	2 160													2 160
9	Immobilier	1 882				358	1			217				1 363	17 107
	Dont : immobilier résidentiel général	1 512												1 291	10 534
	Dont : immobilier résidentiel de rapport						1			81				72	443
	Dont : autre immobilier résidentiel														
	Dont : immobilier commercial général	370				358				124					6 118
	Dont : immobilier commercial de rapport									12					12
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments														
10	Prêts hypothécaires inversés					16									182
11	Titres adossés à des créances hypothécaires														
12	Expositions en défaut					423				31					454
13	Autres actifs ⁽²⁾					3 225									4 963
14	Total	4 242		721		15 381	1			248	1 683			1 395	46 703

		T1 2025			
		a	b	c	d
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	14 243	733	41%	17 040
2	40-70%	5 722	382	55%	5 992
3	75-80%	4 629	61	40%	4 242
4	85%	721		0%	721
5	90-100%	18 753	776	38%	16 776
6	105-130%	38		0%	1
7	150%	542	43	40%	248
8	250%	1 683		0%	1 683
9	400%			0%	
10	1250%			0%	
11	Expositions totales	46 331	1 995	43%	46 703

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2024												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
Classes d'actifs														
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 888		-						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	1 621		3						-				
3	Banques multilatérales de développement	772		-		-				-				
4	Banques			1 239		1 235		-		164				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		-		-		125				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-						79			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						79			-	
	Dont : financement spécialisé			-						-				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			4 808	1 073	809	887	68	83	86	-	4 965	-	23
	Dont : immobilier résidentiel général			4 808	1 073	757	832	68		7				23
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					52	55		83	79		9		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-							
	Dont : immobilier commercial général											4 956	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					36	90		19			19		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs ⁽²⁾	1 750		13										
14	Total	6 031	-	6 063	1 073	2 080	977	68	102	329	-	4 984	-	23

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2024												Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)	
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y		z
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1 389									3 277
2	Organismes publics hors administration centrale														1 624
3	Banques multilatérales de développement														772
4	Banques					2 551								18	5 207
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					561								18	704
5	Obligations sécurisées														
6	Entreprises	172		713		5 514									6 478
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	172				189									440
	Dont : financement spécialisé														
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					45					1 582				1 627
8	Clientèle de détail	2 096													2 096
9	Immobilier	1 790				274	6			183				1 268	16 323
	Dont : immobilier résidentiel général	1 394												1 215	10 177
	Dont : immobilier résidentiel de rapport						6			75				53	412
	Dont : autre immobilier résidentiel														
	Dont : immobilier commercial général	396				274				94					5 720
	Dont : immobilier commercial de rapport									14					14
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments														
10	Prêts hypothécaires inversés					15									179
11	Titres adossés à des créances hypothécaires														
12	Expositions en défaut					366				28					394
13	Autres actifs ⁽²⁾					3 291									5 054
14	Total	4 058	-	713	-	13 445	6	-	-	211	1 582	-	-	1 286	43 031

		T4 2024			
		a	b	c	d
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	13 859	525	34%	16 224
2	40-70%	5 159	327	52%	5 506
3	75-80%	4 501	6	38%	4 058
4	85%	713		0%	713
5	90-100%	16 587	839	45%	14 731
6	105-130%	6		0%	6
7	150%	526	45	40%	211
8	250%	1 582		0%	1 582
9	400%			0%	
10	1250%			0%	
11	Expositions totales	42 933	1 742	40%	43 031

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T1 2025													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	923	-	0%	923	0,08%	43 433	18,8%		28	3,0%	-	
	0.15 à < 0.25	238	-	0%	238	0,20%	10 289	16,9%		10	4,3%	-	
	0.25 à < 0.50	282	-	0%	282	0,36%	12 044	19,1%		17	6,0%	-	
	0.50 à < 0.75	142	-	0%	142	0,62%	4 126	20,3%		11	8,0%	-	
	0.75 à < 2.50	396	-	0%	396	1,29%	5 922	17,6%		39	9,9%	1	
	2.50 à < 10.00	132	-	0%	132	4,61%	2 452	8,7%		16	12,1%	1	
	10.00 à < 100.00	38	-	0%	38	15,53%	662	4,4%		6	15,3%	-	
	100.00 (défaut)	24	-	0%	24	100,00%	247	4,6%		6	24,4%	1	
	Sous-total	2 175	-	0%	2 175	2,03%	79 175	17,5%		133	6,1%	3	9
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	46 677	22 291	34%	54 287	0,07%	254 650	21,5%		2 091	3,9%	8	
	0.15 à < 0.25	7 402	1 457	37%	7 938	0,19%	28 354	24,8%		787	9,9%	4	
	0.25 à < 0.50	6 256	759	54%	6 663	0,35%	23 178	24,3%		978	14,7%	6	
	0.50 à < 0.75	2 231	183	54%	2 329	0,61%	8 394	24,0%		506	21,7%	3	
	0.75 à < 2.50	3 381	220	60%	3 513	1,29%	13 242	23,1%		1 193	34,0%	11	
	2.50 à < 10.00	1 229	50	66%	1 262	4,69%	4 884	22,5%		891	70,6%	14	
	10.00 à < 100.00	292	1	269%	296	16,56%	1 242	23,0%		359	121,2%	11	
	100.00 (défaut)	118	3	65%	120	100,00%	621	22,6%		275	229,1%	6	
	Sous-total	67 586	24 964	35%	76 408	0,48%	334 565	22,3%		7 080	9,3%	63	70
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	1 072	11 777	72%	9 585	0,09%	905 976	81,4%		416	4,3%	7	
	0.15 à < 0.25	321	1 173	77%	1 224	0,19%	141 564	86,3%		110	9,0%	2	
	0.25 à < 0.50	423	1 609	81%	1 718	0,34%	246 870	87,1%		242	14,1%	5	
	0.50 à < 0.75	253	386	83%	575	0,62%	64 026	85,1%		129	22,5%	3	
	0.75 à < 2.50	873	664	94%	1 497	1,45%	178 695	87,9%		668	44,6%	20	
	2.50 à < 10.00	916	340	100%	1 374	4,75%	260 279	91,3%		1 446	105,2%	60	
	10.00 à < 100.00	237	52	123%	301	24,67%	55 167	91,7%		723	240,3%	68	
	100.00 (défaut)	28	-	0%	28	100,00%	4 564	71,8%		6	21,8%	19	
	Sous-total	4 123	16 001	76%	16 302	1,28%	1 857 141	84,1%		3 740	22,9%	184	268
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 101	2 740	62%	2 799	0,09%	73 900	51,5%		338	12,1%	1	
	0.15 à < 0.25	833	396	60%	1 071	0,20%	42 837	51,7%		231	21,6%	1	
	0.25 à < 0.50	1 953	350	59%	2 160	0,37%	102 365	58,5%		759	35,1%	5	
	0.50 à < 0.75	1 744	170	60%	1 846	0,62%	85 963	59,4%		891	48,3%	7	
	0.75 à < 2.50	5 635	353	73%	5 892	1,39%	265 005	57,9%		3 865	65,6%	49	
	2.50 à < 10.00	2 925	111	70%	3 003	4,33%	76 453	31,6%		1 368	45,5%	39	
	10.00 à < 100.00	275	25	53%	288	28,08%	11 388	52,4%		347	120,5%	41	
	100.00 (défaut)	198	2	61%	200	100,00%	11 087	58,6%		193	96,9%	111	
	Sous-total	14 664	4 147	63%	17 259	2,99%	668 998	52,0%		7 992	46,3%	254	246

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2025													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 493	2 018	97%	2 767	0,08%	1 091	30,4%	1,56	320	11,6%	1	
	0.15 à < 0.25	9 426	7 336	84%	15 083	0,20%	2 415	37,5%	1,94	4 090	27,1%	11	
	0.25 à < 0.50	10 848	4 385	83%	14 503	0,35%	2 284	33,4%	2,11	4 550	31,4%	17	
	0.50 à < 0.75	13 987	7 316	85%	20 251	0,53%	2 800	36,4%	2,14	9 056	44,7%	39	
	0.75 à < 2.50	27 587	11 892	88%	37 415	1,17%	12 672	35,3%	1,82	22 277	59,5%	154	
	2.50 à < 10.00	4 223	962	93%	4 900	4,26%	1 363	36,7%	1,48	4 471	91,3%	79	
	10.00 à < 100.00	481	41	96%	513	17,50%	103	41,4%	1,10	914	178,0%	37	
	100.00 (défaut)	698	22	71%	716	100,00%	407	39,2%	1,10	1 601	224,0%	205	
Sous-total	68 743	33 972	87%	96 148	1,71%	23 135	35,6%	1,92	47 279	49,2%	543	623	
États souverains	0.00 à < 0.15	65 939	7 317	96%	74 811	0,01%	589	10,6%	2,40	1 531	2,1%	2	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	2.50 à < 10.00	7	3	0%	9	7,63%	2	33,6%	1,00	11	117,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
Sous-total	65 946	7 320	96%	74 820	0,01%	591	10,6%	2,40	1 542	2,1%	2	4	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2025													
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 418	7 310	55%	6 359	0,08%	59	41,7%	1,63	1 194	18,8%	1	
	0.15 à < 0.25	4 493	12 696	94%	10 223	0,19%	154	38,8%	2,63	3 414	33,4%	6	
	0.25 à < 0.50	2 265	3 620	86%	4 078	0,35%	55	36,0%	2,49	1 664	40,8%	4	
	0.50 à < 0.75	1 299	2 662	86%	2 766	0,53%	42	35,2%	2,39	1 356	49,0%	4	
	0.75 à < 2.50	4 213	3 110	88%	4 813	1,08%	90	34,0%	2,34	2 908	60,4%	13	
	2.50 à < 10.00	251	220	85%	471	3,62%	8	35,5%	1,84	446	94,7%	2	
	10.00 à < 100.00	(4)	74	4%	101	14,10%	1	8,2%	1,26	37	36,8%	–	
	100.00 (défaut)	116	43	100%	18	100,00%	1	40,0%	1,00	6	37,5%	–	
Sous-total	14 051	29 735	82%	28 829	0,53%	410	37,7%	2,30	11 025	38,2%	30	117	
Institutions financières	0.00 à < 0.15	4 652	2 678	48%	6 337	0,07%	73	44,9%	1,28	1 183	18,7%	1	
	0.15 à < 0.25	276	590	98%	519	0,18%	22	44,2%	2,22	231	44,6%	–	
	0.25 à < 0.50	116	115	73%	176	0,34%	16	45,0%	1,05	98	55,7%	–	
	0.50 à < 0.75	–	100	100%	40	0,53%	4	45,0%	1,00	28	70,4%	–	
	0.75 à < 2.50	21	1	100%	14	0,84%	12	44,9%	1,00	9	70,0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
Sous-total	5 065	3 484	59%	7 086	0,08%	127	44,8%	1,34	1 549	21,9%	1	16	
Total (tous les portefeuilles)	242 353	119 623	76%	319 027	0,88%	2 964 142	27,2%	2,09	80 340	29,7%	1 080	1 353	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1 090	–	0%	1 090	0,08%	43 669	19,2%		32	3,0%	–	
	0.15 à < 0.25	316	–	0%	316	0,20%	10 644	20,1%		14	4,4%	–	
	0.25 à < 0.50	395	–	0%	395	0,35%	12 577	20,8%		23	5,8%	–	
	0.50 à < 0.75	213	–	0%	213	0,62%	4 271	21,2%		16	7,6%	–	
	0.75 à < 2.50	663	–	0%	663	1,33%	6 291	18,6%		66	9,9%	2	
	2.50 à < 10.00	182	–	0%	182	4,56%	2 529	8,5%		22	12,1%	1	
	10.00 à < 100.00	40	–	0%	40	14,94%	686	4,4%		6	14,7%	–	
	100.00 (défaut)	19	–	0%	19	100,00%	229	3,7%		4	22,1%	–	
	Sous-total	2 918	–	0%	2 918	1,57%	80 896	18,5%		183	6,3%	3	7
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	45 928	21 966	35%	53 534	0,07%	252 458	21,4%		2 062	3,9%	8	
	0.15 à < 0.25	7 544	1 445	37%	8 085	0,19%	29 006	24,9%		803	9,9%	4	
	0.25 à < 0.50	6 085	727	51%	6 458	0,35%	23 024	24,2%		938	14,5%	5	
	0.50 à < 0.75	2 188	169	57%	2 284	0,61%	8 374	24,1%		499	21,8%	3	
	0.75 à < 2.50	3 378	222	59%	3 508	1,29%	13 485	23,2%		1 195	34,1%	11	
	2.50 à < 10.00	1 269	44	72%	1 301	4,70%	5 092	22,3%		905	69,5%	14	
	10.00 à < 100.00	282	1	279%	285	16,96%	1 192	22,7%		340	119,5%	11	
	100.00 (défaut)	113	3	50%	115	100,00%	635	23,3%		264	229,8%	6	
	Sous-total	66 787	24 577	36%	75 570	0,47%	333 266	22,2%		7 006	9,3%	62	70
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	952	11 446	72%	9 211	0,09%	887 852	81,0%		399	4,3%	7	
	0.15 à < 0.25	278	1 139	77%	1 156	0,19%	142 737	86,5%		104	9,0%	2	
	0.25 à < 0.50	372	1 638	80%	1 687	0,34%	258 087	87,1%		236	14,0%	5	
	0.50 à < 0.75	215	378	83%	528	0,62%	65 003	84,8%		118	22,5%	3	
	0.75 à < 2.50	678	649	94%	1 285	1,44%	179 862	87,0%		563	43,8%	17	
	2.50 à < 10.00	652	325	100%	1 094	4,72%	263 603	90,5%		1 135	103,8%	46	
	10.00 à < 100.00	161	50	107%	214	23,21%	53 902	90,6%		499	232,9%	45	
	100.00 (défaut)	27	–	0%	27	100,00%	4 486	72,2%		7	26,9%	19	
	Sous-total	3 335	15 625	76%	15 202	1,09%	1 855 532	83,6%		3 061	20,1%	144	254
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 120	2 700	62%	2 790	0,09%	74 860	51,2%		338	12,1%	1	
	0.15 à < 0.25	856	399	60%	1 095	0,20%	42 859	51,4%		234	21,4%	1	
	0.25 à < 0.50	1 959	343	59%	2 161	0,37%	102 754	59,1%		767	35,5%	5	
	0.50 à < 0.75	1 765	166	63%	1 869	0,62%	86 273	59,0%		896	47,9%	7	
	0.75 à < 2.50	5 687	342	74%	5 940	1,41%	264 945	58,0%		3 911	65,9%	51	
	2.50 à < 10.00	2 789	102	73%	2 864	4,31%	75 426	32,5%		1 340	46,8%	38	
	10.00 à < 100.00	280	23	53%	292	26,82%	11 009	50,2%		339	116,2%	38	
	100.00 (défaut)	187	2	55%	188	100,00%	10 534	58,1%		240	127,5%	100	
	Sous-total	14 643	4 077	63%	17 199	2,89%	668 660	52,3%		8 065	46,9%	241	225

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 517	1 678	98%	2 591	0,08%	1 006	30,4%	1,66	305	11,8%	1	
	0.15 à < 0.25	9 556	7 965	86%	15 702	0,20%	2 554	38,1%	1,93	4 342	27,6%	12	
	0.25 à < 0.50	10 850	4 913	85%	14 851	0,35%	2 268	33,9%	2,18	4 769	32,1%	17	
	0.50 à < 0.75	13 463	7 128	88%	19 549	0,53%	2 724	37,3%	2,13	9 034	46,2%	39	
	0.75 à < 2.50	26 647	10 886	89%	35 635	1,19%	12 319	34,8%	1,89	21 227	59,6%	146	
	2.50 à < 10.00	4 539	893	93%	5 171	4,37%	1 345	37,2%	1,51	4 900	94,7%	87	
	10.00 à < 100.00	420	51	96%	465	16,20%	101	38,5%	1,08	755	163,0%	30	
	100.00 (défaut)	573	29	44%	599	100,00%	421	39,0%	1,10	1 416	236,0%	156	
Sous-total	67 565	33 543	88%	94 563	1,60%	22 738	35,8%	1,96	46 748	49,4%	488	564	
États souverains	0.00 à < 0.15	61 919	7 126	96%	67 986	0,01%	583	10,6%	2,23	1 318	1,9%	1	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	2.50 à < 10.00	7	4	75%	10	7,63%	2	33,7%	1,00	12	117,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
Sous-total	61 926	7 130	96%	67 996	0,01%	585	10,6%	2,23	1 330	2,0%	1	4	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024													
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 874	6 725	55%	6 388	0,08%	62	41,5%	1,70	1 237	19,4%	1	
	0.15 à < 0.25	4 667	11 920	93%	10 013	0,19%	143	38,6%	2,69	3 282	32,8%	6	
	0.25 à < 0.50	2 242	3 570	88%	3 816	0,35%	51	35,5%	2,38	1 481	38,8%	3	
	0.50 à < 0.75	1 038	2 435	85%	2 324	0,53%	44	34,1%	2,50	1 134	48,8%	3	
	0.75 à < 2.50	3 870	3 220	85%	4 943	1,12%	92	34,1%	2,37	3 023	60,9%	14	
	2.50 à < 10.00	216	206	96%	301	4,68%	8	33,7%	1,59	298	99,0%	2	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
Sous-total	13 907	28 076	82%	27 785	0,43%	400	37,6%	2,34	10 455	37,6%	29	110	
Institutions financières	0.00 à < 0.15	4 041	2 664	47%	5 737	0,06%	69	44,9%	1,33	982	17,1%	1	
	0.15 à < 0.25	263	613	98%	514	0,18%	24	44,3%	2,29	235	45,8%	–	
	0.25 à < 0.50	27	113	75%	85	0,34%	13	45,0%	1,13	48	56,8%	–	
	0.50 à < 0.75	–	103	97%	42	0,53%	5	45,0%	1,00	30	70,4%	–	
	0.75 à < 2.50	2	1	100%	2	1,69%	6	44,3%	1,00	2	91,3%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
Sous-total	4 333	3 494	58%	6 380	0,08%	117	44,8%	1,40	1 297	20,3%	1	13	
Total (tous les portefeuilles)	235 414	116 522	82%	307 613	0,84%	2 962 194	27,6%	2,09	78 145	30,4%	969	1 247	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) – Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T1 2025			T4 2024		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	112 005	78 225	6 445	110 679	77 854	6 005
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	3 073	654	374	553	(236)	514
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	768	768	17	166	166	(236)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	308	308	131
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	1 607	693	154	299	133	31
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	117 453	80 340	6 990	112 005	78 225	6 445

		T3 2024			T2 2024		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	106 694	74 991	5 969	102 639	73 140	6 199
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	3 394	2 338	90	2 437	641	47
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	714	714	(65)	866	866	(358)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	(244)	(244)	-	-	-	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	121	55	11	752	344	81
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	110 679	77 854	6 005	106 694	74 991	5 969

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2025						2024					
	T1						T4					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,58%	0,44%	2,66%	s.o.	s.o.	s.o.	0,57%	0,45%	2,66%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,29%	0,24%	22,61%	1,89%	91,09%	89,39%	0,28%	0,25%	22,95%	2,21%	92,56%	90,15%
Crédit rotatif admissible	1,56%	1,45%	86,61%	74,60%	107,40%	102,41%	1,52%	1,40%	86,29%	74,98%	107,28%	102,45%
Particuliers - autres	1,65%	1,39%	50,91%	35,98%	82,09%	75,42%	1,63%	1,31%	49,49%	35,32%	82,58%	76,54%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,01%	0,49%	32,46%	36,22%	87,30%	71,80%	0,99%	0,42%	30,46%	31,12%	78,61%	70,82%
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	10,60%	s.o.	88,30%	s.o.	0,11%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,37%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,38%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.

	2024											
	T3						T2					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,58%	0,44%	2,70%	s.o.	s.o.	s.o.	0,57%	0,41%	2,65%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,28%	0,23%	22,83%	3,30%	92,49%	89,93%	0,28%	0,23%	22,49%	3,40%	92,22%	90,12%
Crédit rotatif admissible	1,09%	1,34%	85,93%	76,15%	112,41%	102,68%	1,09%	1,27%	85,58%	77,32%	108,11%	102,45%
Particuliers - autres	1,60%	1,23%	53,67%	44,28%	80,81%	75,03%	1,59%	1,16%	49,97%	38,93%	80,94%	73,65%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0,93%	0,42%	27,83%	16,14%	77,58%	74,96%	0,91%	0,34%	25,47%	6,41%	83,32%	71,79%
États souverains ⁽⁹⁾	0,10%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,10%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,72%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,72%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T1 2025 les pourcentages estimés sont en date du 31 décembre 2023 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T1 2025					T4 2024						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 982	9 330		1,4	18 636	3 893	3 213	9 645		1,4	18 001	3 503
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					16 223	1 610					13 217	1 538
6	Total						5 503						5 041

		T3 2024					T2 2024						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 169	7 600		1,4	13 677	3 010	3 182	8 521		1,4	16 383	3 059
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					14 532	1 565					13 432	1 712
6	Total						4 575						4 771

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC4 – NI – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

		T1 2025							
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	30	0,10%	25	49,1%	1,00	6	20,0%	
	0.15 à < 0.25	588	0,20%	168	34,0%	1,00	133	22,6%	
	0.25 à < 0.50	313	0,34%	164	31,9%	1,00	89	28,4%	
	0.50 à < 0.75	331	0,53%	208	32,7%	0,99	123	37,2%	
	0.75 à < 2.50	1 833	0,84%	813	35,5%	0,83	864	47,1%	
	2.50 à < 10.00	65	5,15%	72	55,2%	1,00	93	143,1%	
	10.00 à < 100.00	2	16,70%	5	51,7%	1,00	5	250,0%	
	100.00 (défaut)	2	100,00%	2	42,0%	1,00	–	0,0%	
	Sous-total	3 164	0,80%	1 457	35,1%	0,90	1 313	41,5%	
États souverains	0.00 à < 0.15	13 545	0,03%	132	15,5%	0,30	233	1,7%	
	0.15 à < 0.25	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	0.25 à < 0.50	107	0,44%	1	12,0%	0,01	11	10,3%	
	0.50 à < 0.75	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	0.75 à < 2.50	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	2.50 à < 10.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	Sous-total	13 652	0,04%	133	15,5%	0,30	244	1,8%	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2025						
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 963	0,07%	441	42,4%	0,39	248	12,6%
	0.15 à < 0.25	3 445	0,18%	273	30,9%	0,90	693	20,1%
	0.25 à < 0.50	689	0,34%	90	30,3%	0,95	201	29,2%
	0.50 à < 0.75	245	0,53%	51	25,7%	0,92	72	29,4%
	0.75 à < 2.50	879	0,90%	47	27,3%	0,98	383	43,6%
	2.50 à < 10.00	22	3,05%	3	37,3%	1,00	22	100,0%
	10.00 à < 100.00	36	14,10%	1	20,0%	1,00	33	91,7%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	7 279	0,34%	906	33,3%	0,78	1 652	22,7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	8 821	0,07%	100	45,0%	0,38	1 135	12,9%
	0.15 à < 0.25	535	0,18%	31	45,0%	0,14	157	29,3%
	0.25 à < 0.50	173	0,34%	12	45,0%	0,35	81	46,8%
	0.50 à < 0.75	149	0,53%	17	45,0%	0,23	87	58,4%
	0.75 à < 2.50	99	1,20%	22	45,0%	0,04	74	74,7%
	2.50 à < 10.00	–	3,05%	1	45,0%	0,01	1	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	9 777	0,10%	183	45,0%	0,36	1 535	15,7%
Total de tous les portefeuils		33 872	0,19%	2 679	29,7%	0,48	4 744	14,0%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024								
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	16	0,10%	22	50,8%	1,00	3	18,8%
	0.15 à < 0.25	511	0,19%	172	30,7%	0,99	101	19,8%
	0.25 à < 0.50	295	0,35%	175	26,9%	1,00	70	23,7%
	0.50 à < 0.75	231	0,53%	201	32,2%	1,00	85	36,8%
	0.75 à < 2.50	1 653	0,84%	776	34,8%	0,73	736	44,5%
	2.50 à < 10.00	41	5,36%	82	48,1%	1,00	54	131,7%
	10.00 à < 100.00	1	19,20%	5	59,4%	1,00	2	200,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	1	38,0%	1,00	–	0,0%
	Sous-total	2 749	0,76%	1 434	33,3%	0,84	1 051	38,2%
États souverains	0.00 à < 0.15	10 461	0,03%	123	15,1%	0,33	178	1,7%
	0.15 à < 0.25	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	0.25 à < 0.50	146	0,44%	1	12,0%	0,01	14	9,6%
	0.50 à < 0.75	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	0.75 à < 2.50	–	1,38%	1	12,7%	1,00	–	0,0%
	2.50 à < 10.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	10 607	0,04%	125	15,0%	0,33	192	1,8%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024								
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 464	0,07%	431	41,8%	0,44	186	12,7%
	0.15 à < 0.25	3 086	0,18%	255	29,6%	0,92	600	19,4%
	0.25 à < 0.50	512	0,34%	94	30,3%	0,89	147	28,7%
	0.50 à < 0.75	256	0,53%	51	24,3%	0,88	73	28,5%
	0.75 à < 2.50	974	0,94%	49	25,1%	0,99	385	39,5%
	2.50 à < 10.00	19	3,05%	2	40,8%	1,00	22	115,8%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	6 311	0,31%	882	31,6%	0,82	1 413	22,4%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	10 008	0,07%	97	45,0%	0,44	1 450	14,5%
	0.15 à < 0.25	375	0,17%	32	45,0%	0,16	115	30,7%
	0.25 à < 0.50	112	0,35%	16	45,0%	0,48	54	48,2%
	0.50 à < 0.75	94	0,53%	16	45,0%	0,13	53	56,4%
	0.75 à < 2.50	76	1,21%	20	45,0%	0,05	59	77,6%
	2.50 à < 10.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	10 665	0,09%	181	45,0%	0,43	1 731	16,2%
Total de tous les portefeuilles		30 332	0,18%	2 622	30,7%	0,51	4 387	14,5%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T1 2025						T4 2024					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	–	11 997	–	4 342	61 899	39 767	–	12 234	–	3 386	56 160	34 248
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	26	197	–	1 087	33 023	39 397	–	144	66	898	24 905	30 042
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	271	1 151	36	1 402	11 182	12 614	234	1 125	140	1 242	11 300	11 408
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 355	14	2 059	128	78 798	65 912	3 146	32	766	118	71 414	54 031
Autres titres de créance	303	427	117	12	6 239	3 185	337	378	620	6	5 072	1 858
Titres de participation	2 066	–	7 561	–	94 471	130 149	2 460	–	4 761	–	83 600	127 670
Total	5 021	13 786	9 773	6 971	285 612	291 024	6 177	13 913	6 353	5 650	252 451	259 257

	T3 2024						T2 2024					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	–	12 949	–	2 914	60 582	32 666	–	12 623	–	3 190	59 710	39 369
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	–	135	83	1 128	29 986	37 677	15	249	32	1 248	29 581	32 976
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	157	1 018	156	1 050	8 165	12 318	407	1 233	83	933	6 869	11 468
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 825	46	1 505	136	64 941	51 750	4 509	38	2 254	113	61 828	45 307
Autres titres de créance	684	338	552	–	4 653	1 738	712	294	1 037	–	3 955	1 658
Titres de participation	2 037	–	4 656	–	77 092	114 123	3 283	–	3 553	–	78 344	115 447
Total	6 703	14 486	6 952	5 228	245 419	250 272	8 926	14 437	6 959	5 484	240 287	246 225

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T1 2025		T4 2024		T3 2024		T2 2024		T1 2024	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue								
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	8 983	5 736	7 186	4 670	6 640	4 131	6 954	4 559	5 361	3 476
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	87	72	99	69	343	-	357	-	266	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	9 070	5 808	7 285	4 739	6 983	4 131	7 311	4 559	5 627	3 476
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	1	12	-	7	5	71	6	78	5	53
Juste valeur négative (passif)	(26)	-	(20)	-	(102)	-	(108)	-	(88)	(2)

RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T1 2025		T4 2024		T3 2024		T2 2024		T1 2024	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		371		415		344		313		324
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont :	3 090	62	2 601	52	2 178	43	2 774	55	1 652	33
3 i) Dérivés de gré à gré	175	4	176	4	171	3	89	2	161	3
4 ii) Marchés dérivés organisés	2 744	55	2 204	44	1 745	35	2 370	47	1 345	27
5 iii) Cessions temporaires de titres	171	3	221	4	262	5	315	6	146	3
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	4 667	-	4 464	-	4 035	-	3 862	-	3 325	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	1 132	-	636	-	679	-	773	-	1 091	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	983	309	1 037	363	852	301	726	258	812	291
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

T1 2025												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : transactions simples, transparentes et comparables (STC)	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	6 163	6 139	-	6 163	1 290	337	-	1 290
2	Dont : Créances immobilières résidentielles	-	-	-	5 102	5 078	-	5 102	213	-	-	213
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	186	112	-	186
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1 061	1 061	-	1 061	891	225	-	891
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2 519	2 519	-	2 519	650	513	-	650
7	Dont : Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	1 156	1 156	-	1 156	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1 356	1 356	-	1 356	513	513	-	513
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	7	7	-	7	137	-	-	137
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T4 2024												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	800	800	-	6 172	6 145	-	6 172	1 649	672	-	1 649
2	Dont : Créances immobilières résidentielles	-	-	-	5 073	5 046	-	5 073	208	-	-	208
3	Cartes de crédit	800	800	-	-	-	-	-	186	109	-	186
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1 099	1 099	-	1 099	1 255	563	-	1 255
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2 098	2 098	-	2 098	646	515	-	646
7	Dont : Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	876	876	-	876	46	-	-	46
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1 214	1 214	-	1 214	515	515	-	515
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	8	8	-	8	85	-	-	85
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	800	800	–	800	5 228	5 004	–	5 228	1 644	109	–	1 644
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	4 277	4 053	–	4 277	207	–	–	207
3	Cartes de crédit	800	800	–	800	–	–	–	–	196	109	–	196
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	951	951	–	951	1 241	–	–	1 241
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	–	1 782	1 782	–	1 782	643	517	–	643
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	862	862	–	862	46	–	–	46
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	914	914	–	914	517	517	–	517
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	6	6	–	6	80	–	–	80
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	800	800	–	800	5 297	5 098	–	5 297	1 581	109	–	1 581
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	4 316	4 117	–	4 316	145	–	–	145
3	Cartes de crédit	800	800	–	800	–	–	–	–	196	109	–	196
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	981	981	–	981	1 240	–	–	1 240
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	–	1 651	1 651	–	1 651	658	531	–	658
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	810	810	–	810	1	–	–	1
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	834	834	–	834	531	531	–	531
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	7	7	–	7	126	–	–	126
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T1 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	11	-	11	48	-	48
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	3	-	3
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	45	-	45
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	3	-	3	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	7	-	7	14	-	14
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	5	-	5
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	9	-	9
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	34	-	34	42	-	42
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	12	-	12
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	30	-	30
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	17	-	17	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	25	-	25	11	-	11
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	7	-	7	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	18	-	18	7	-	7
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	29	-	29	32	-	32
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	25	-	25
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	12	-	12	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	20	-	20	11	-	11
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	8	-	8	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	12	-	12	7	-	7
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	5	-	5	37	-	37
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	3	-	3	4	-	4
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	33	-	33
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	3	-	3	16	-	16
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	1	-	1	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	4	-	4
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2025																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	-	847	23	-	-	68	2	-
2 Titrisation classique	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	-	847	23	-	-	68	2	-
3 Dont : titrisation	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	-	847	23	-	-	68	2	-
4 Dont : de détail sous-jacent	6 163	-	-	-	-	-	5 942	221	-	-	595	23	-	-	48	2	-
5 Dont : STC	6 139	-	-	-	-	-	5 937	202	-	-	594	20	-	-	48	2	-
6 Dont : de gros	2 519	-	-	-	-	-	2 519	-	-	-	252	-	-	-	20	-	-
7 Dont : STC	2 519	-	-	-	-	-	2 519	-	-	-	252	-	-	-	20	-	-
8 Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T4 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	9 070	-	-	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
2 Titrisation classique	9 070	-	-	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
3 Dont : titrisation	9 070	-	-	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
4 Dont : de détail sous-jacent	6 972	-	-	-	-	800	6 152	20	-	80	615	3	-	6	49	-	-
5 Dont : STC	6 945	-	-	-	-	800	6 145	-	-	80	614	3	-	6	49	-	-
6 Dont : de gros	2 098	-	-	-	-	-	2 098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	-
7 Dont : STC	2 098	-	-	-	-	-	2 098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	-
8 Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	7 810	–	–	–	–	800	6 990	20	–	80	719	3	–	6	57	–	–
2 Titrisation classique	7 810	–	–	–	–	800	6 990	20	–	80	719	3	–	6	57	–	–
3 Dont : titrisation	7 810	–	–	–	–	800	6 990	20	–	80	719	3	–	6	57	–	–
4 Dont : de détail sous-jacent	6 028	–	–	–	–	800	5 208	20	–	80	632	3	–	6	50	–	–
5 Dont : STC	5 804	–	–	–	–	800	5 004	–	–	80	592	3	–	6	47	–	–
6 Dont : de gros	1 782	–	–	–	–	–	1 782	–	–	–	87	–	–	–	7	–	–
7 Dont : STC	1 782	–	–	–	–	–	1 782	–	–	–	87	–	–	–	7	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	7 748	–	–	–	–	800	6 928	20	–	80	711	3	–	6	57	–	–
2 Titrisation classique	7 748	–	–	–	–	800	6 928	20	–	80	711	3	–	6	57	–	–
3 Dont : titrisation	7 748	–	–	–	–	800	6 928	20	–	80	711	3	–	6	57	–	–
4 Dont : de détail sous-jacent	6 097	–	–	–	–	800	5 277	20	–	80	546	3	–	6	44	–	–
5 Dont : STC	5 898	–	–	–	–	800	5 098	–	–	80	510	3	–	6	41	–	–
6 Dont : de gros	1 651	–	–	–	–	–	1 651	–	–	–	165	–	–	–	13	–	–
7 Dont : STC	1 651	–	–	–	–	–	1 651	–	–	–	165	–	–	–	13	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2025																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 818	2	120	–	–	–	774	1 166	–	–	98	272	–	–	8	22	–
2 Titrisation classique	1 818	2	120	–	–	–	774	1 166	–	–	98	272	–	–	8	22	–
3 Dont : titrisation	1 818	2	120	–	–	–	774	1 166	–	–	98	272	–	–	8	22	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1 288	2	–	–	–	–	336	954	–	–	52	138	–	–	4	11	–
5 Dont : STC	337	–	–	–	–	–	–	337	–	–	–	45	–	–	–	4	–
6 Dont : de gros	530	–	120	–	–	–	438	212	–	–	46	134	–	–	4	11	–
7 Dont : STC	393	–	120	–	–	–	393	120	–	–	39	120	–	–	3	10	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 162	5	128	–	–	–	762	1 533	–	–	98	337	–	–	8	27	–
2 Titrisation classique	2 162	5	128	–	–	–	762	1 533	–	–	98	337	–	–	8	27	–
3 Dont : titrisation	2 162	5	128	–	–	–	762	1 533	–	–	98	337	–	–	8	27	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1 644	5	–	–	–	–	328	1 321	–	–	52	197	–	–	4	16	–
5 Dont : STC	672	–	–	–	–	–	–	672	–	–	–	99	–	–	–	8	–
6 Dont : de gros	518	–	128	–	–	–	434	212	–	–	46	140	–	–	4	11	–
7 Dont : STC	387	–	128	–	–	–	387	128	–	–	39	128	–	–	3	10	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 140	8	139	–	–	–	753	1 534	–	–	98	283	–	–	8	23	–
2 Titrisation classique	2 140	8	139	–	–	–	753	1 534	–	–	98	283	–	–	8	23	–
3 Dont : titrisation	2 140	8	139	–	–	–	753	1 534	–	–	98	283	–	–	8	23	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1 636	8	–	–	–	–	329	1 315	–	–	53	193	–	–	4	16	–
5 Dont : STC	109	–	–	–	–	–	–	109	–	–	–	11	–	–	–	1	–
6 Dont : de gros	504	–	139	–	–	–	424	219	–	–	45	90	–	–	4	7	–
7 Dont : STC	378	–	139	–	–	–	378	139	–	–	38	78	–	–	3	6	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 939	300	–	–	–	–	751	1 488	–	–	98	243	–	–	8	20	–
2 Titrisation classique	1 939	300	–	–	–	–	751	1 488	–	–	98	243	–	–	8	20	–
3 Dont : titrisation	1 939	300	–	–	–	–	751	1 488	–	–	98	243	–	–	8	20	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1 431	150	–	–	–	–	323	1 258	–	–	53	192	–	–	4	16	–
5 Dont : STC	109	–	–	–	–	–	–	109	–	–	–	11	–	–	–	1	–
6 Dont : de gros	508	150	–	–	–	–	428	230	–	–	45	51	–	–	4	4	–
7 Dont : STC	381	150	–	–	–	–	381	150	–	–	38	39	–	–	3	3	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

RM1 – Risque de marché selon l'approche standard

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche standard.

		T1 2025	T4 2024
		a	a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	106	108
2	Risque lié aux actions	191	176
3	Risque lié aux produits de base	67	64
4	Risque de change	60	28
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	110	99
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–
8	Risque de défaut – Hors titrisation	116	89
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–
11	Majoration pour risque résiduel	77	71
12	Total	727	635

CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		T1 2025		T4 2024	
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	10		9	
2	Risque de change	8		7	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-		-	
4	Risque lié aux actions	2		2	
5	Risque lié aux produits de base	1		2	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	68		59	
7	Total	89	2 031	79	1 983

CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

		T1 2025	T4 2024
		a	a
1	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	989	1 086
2	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	1 116	989

CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

	T1 2025					T4 2024				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Valeurs des expositions		APR	Valeurs des expositions				APR			
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1,00%		126			1,00%		124		
France (FR)	1,00%		78			1,00%		57		
Allemagne (DE)	0,75%		40			0,75%		28		
Luxembourg (LU)	0,50%		73			0,50%		67		
Pays-bas (NL)	2,00%		67			2,00%		68		
Suède (SE)	2,00%		-			2,00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	1,00%		-			1,00%		-		
Royaume-Uni (GB)	2,00%		602			2,00%		410		
Norvège (NO)	2,50%		-			2,50%		-		
Somme			986					754		
Total			99 127	0,016%	24			96 268	0,012%	17

	T3 2024					T2 2024				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Valeurs des expositions		APR	Valeurs des expositions				APR			
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1,00%		145			1,00%		107		
France (FR)	1,00%		41			1,00%		6		
Allemagne (DE)	0,75%		26			0,75%		30		
Luxembourg (LU)	0,50%		24			0,50%		33		
Pays-bas (NL)	2,00%		64			1,00%		78		
Suède (SE)	2,00%		-			2,00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	1,00%		-			1,00%		1		
Royaume-Uni (GB)	2,00%		371			2,00%		347		
Norvège (NO)	2,50%		-			2,50%		-		
Somme			671					602		
Total			95 353	0,011%	16			97 061	0,010%	13

(1) Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche NI fondation	Voir actif pondéré en fonction des risques
Approche de notation interne (NI) avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.